

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 41 (1979)
Heft: 6

Nachruf: En mémoire d'Auguste Bolli
Autor: Catrina, C.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

En mémoire d'Auguste Bolli



La nouvelle imprévue du décès d'Auguste Bolli, ancien syndic de la commune de Zezikon (TG) et concitoyen respecté, s'est rapidement répandue dans la matinée du 13 décembre 1978. L'évolution favorable de l'opération délicate qu'il avait dû subir à l'Hôpital cantonal de Frauenfeld laissait espérer que le patient pourrait retourner prochainement chez lui entièrement rétabli. Une embolie pulmonaire a malheureusement interrompu tragiquement le processus de guérison.

Auguste Bolli naquit le 23 mars 1911 et était enfant unique. Après avoir fréquenté les écoles de Zezikon et d'Affeltrangen (TG), puis séjourné un certain temps en Suisse romande, il revint en Thurgovie en vue d'acquérir à l'Ecole d'agriculture d'Arenenberg le bagage de connaissances qu'il lui fallait pour continuer d'exercer la profession de ses ascendants. On le considéra de bonne heure comme un homme très capable, ce qui lui valut d'être nommé membre du Conseil administratif de la paroisse d'Affeltrangen. Il fit partie de ce conseil pendant trente ans en y remplissant les fonctions de curateur et de président. En outre, il a été membre de la Commission scolaire durant beaucoup d'années et la tâche qu'il y assumait lui convenait particulièrement bien car il était l'ami des jeunes et s'occupait activement d'eux. D'un autre côté, son esprit conciliant et son amour du prochain le poussaient à s'intéresser aux pauvres, si bien qu'il fut désigné plus tard comme préposé du service de prévoyance communal.

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner qu'un homme ayant donné de telles preuves de ses capacités ait été appelé à occuper la plus haute fonction de la commune d'Affeltrangen. Il en fut le syndic pendant 22 ans. Au cours de cette longue période, beaucoup se sont adressés à lui pour exposer leurs soucis ou même leur détresse, et ceux qui lui demandaient de les aider ont rarement frappé en vain à sa porte. A part sa charge de syndic, où il fut efficacement soutenu par son épouse, il prouva aussi ses capacités au sein du Conseil de district de Münchwilen (TG) ainsi qu'au Parlement cantonal, dont il fit partie durant des décennies. Ses opinions y étaient également remarquées et appréciées.

Par ailleurs, Auguste Bolli fut également, pendant 20 ans, au service de l'Administration fédérale des blés pour les achats en masse.

A partir de l'été 1960, il a fait montre du même dévouement dans sa charge de gérant de l'Association thurgovienne pour l'équipement technique de l'agriculture. L'Assemblée générale eut lieu juste trois jours avant sa mort ... et la carte de bons vœux de ses collègues du comité directeur et de ses amis devait être leur dernier adieu. Au sein de l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture (ASETA), plus exactement dit depuis 1969, Auguste Bolli a participé régulièrement aux séances du Comité central ainsi qu'aux assemblées des délégués. Il était apprécié et aimé de tous les représentants des sections. On écoutait chaque fois attentivement ses opinions, qu'il exprimait brièvement et avec précision. Son esprit conciliant nous manquera beaucoup lors des prochaines assemblées. Les très nombreuses personnes de la commune en deuil et d'ailleurs qui assistèrent à la cérémonie d'adieu du 16 décembre 1978 ont fourni aux membres de la famille la preuve que le défunt avait été apprécié partout. Ce témoignage de reconnaissance est également valable pour la famille, qui a dû renoncer tant de fois à la présence de l'époux et du père.

La semence mise en terre par Auguste Bolli a donné une abondante récolte. Une vie bien remplie s'est achevée. Elle fut marquée par l'amour de la terre

et de la famille ainsi que par la fidélité à la commune.

Cher Auguste, nous te remercions du fond du cœur de tout ce que tu as fait pour la collectivité. Nous garderons toujours le meilleur souvenir de toi!

Chr. Catrina

Note de la Rédaction — Le décès subit et inattendu du gérant de la Section thurgovienne, qui exerça infatigablement sa fonction durant de longues années,

a aussi attristé profondément ceux de l'ASETA qui le connaissaient de près. Dans nos milieux, l'ami Auguste Bolli était toujours le bienvenu et on l'aimait beaucoup. Le jour de la cérémonie d'adieu, le comité directeur tenait une séance dont la date avait été fixée depuis longtemps. Mais nous participions en pensée à cette cérémonie et étions plongés comme vous dans la tristesse, chère Madame Bolli. Nous nous souviendrons toujours, avec reconnaissance, de l'ami Auguste Bolli.

Les pulvérisateurs agricoles sont des machines très particulières !

Les développements dans le domaine des matériels de pulvérisation ont une tendance à s'engager sur deux voies parallèles. Les expositions de machines agricoles confirment en effet que l'offre consiste, d'une part, en pulvérisateurs à grand rendement capables de satisfaire toutes les exigences possibles d'une façon optimale à condition d'être maniés correctement (Fig. 1 et 2) et, d'autre part, en pulvérisateurs plus petits et moins compliqués, et par conséquent moins chers, dont les constructeurs s'efforcent d'obtenir une précision d'épandage aussi bonne que possible malgré l'emploi de moyens techniques relativement modestes.

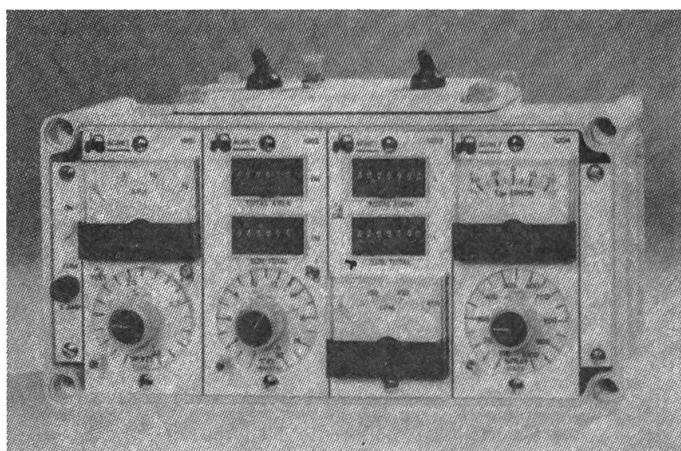


Fig. 1: Mécanisme régulateur électronique permettant de maintenir presque automatiquement un certain volume de pulvérisation (Agmot).

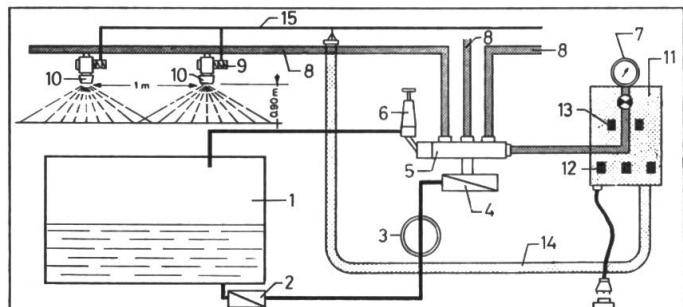


Fig. 2: Principe d'une régulation électronique (Caruelle).

- 1 réservoir
- 2 filtre
- 3 pompe
- 4 filtre
- 5 élément distributeur
- 6 régulateur de pression
- 7 manomètre
- 8 conduites de pulvérisation
- 9 soupape électromagnétique
- 10 buses
- 11 mécanisme régulateur électronique
- 12 commutateur des soupapes électromagnétiques
- 14/15 câble de raccordement

Toute appréciation technique doit tenir compte de la multiplicité des tâches impliquées. Un pulvérisateur agricole doit en effet pouvoir assurer des fonctions très disparates qui peuvent consister tant en un traitement préliminaire sur terrain nu qu'en pulvérisations antifongiques exécutées dans des cul-